



# COMMUNE DE CARS

## FEUILLET DES DÉLIBÉRATIONS

**Jeudi 09 avril 2026 à 19h00**

**A la salle du conseil de la mairie de CARS  
Sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA**

**PRESENTS (14) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD**

**ABSENT EXCUSE (1) : M. Stephane LAPENA**

**Pouvoir (1) : M. Stephane LAPENA à M. André GIRAUD**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nicole DELAUGE**

N° d'ordre de la délibération	Objet	Résultat des votes
09042026-01	DESIGNATION DELEGUE AU SRPI	Approuvée à l'unanimité
09042026-02	AUTORISER LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT	Approuvée à l'unanimité
09042026-03	DESIGNATION DES REPRESENTANT POUR AG DE GIRONDE RESSOURCES	Approuvée à l'unanimité
09042026-04	REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL	Approuvée à l'unanimité
09042026-05	DESIGNATION DU REFERENT TEMPETE	Approuvée à l'unanimité
09042026-06	DESIGNATION DU REFERENT DEFENSE	Approuvée à l'unanimité
09042026-07	DESIGNATION DU REFERENT MOUSTIQUE	Approuvée à l'unanimité
09042026-08	DEPENSES FETES ET CEREMONIES	Approuvée à l'unanimité

Le Maire  
Xavier ZORRILLA



La secrétaire  
Nicole DELAUGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 02/04/26  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
dont 1 pouvoir  
Vote : Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (14) :** Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD

**ABSENT EXCUSE (1) :** M. Stephane LAPENA

**Pouvoir (1) :** M. Stephane LAPENA à M. André GIRAUD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Nicole DELAUGE

N°09042026-01

### **OBJET : DESIGNATION DELEGUE AU SRPI**

Nous avons délibéré le 20 mars pour désigner les représentants du Conseil Municipal au sein du Syndicat de Regroupement Pédagogique Intercommunal, le SRPI de CARS ST MARTIN LACAUSSE cf. délibération N° 20032026-11.

La Direction de la Citoyenneté et de la Légalité nous a rappelé par mail de *pref-interco@girond.e.gouv.fr* du 26 mars 2026 que les statuts validés par arrêté préfectoral du 10 mars 2015 prévoient que chaque commune élit 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant. Il faut donc procéder à la désignation d'un délégué suppléant.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Mme Dominique FARGES comme délégué suppléant de CARS.

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,  
Xavier ZORRILLA



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS**

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 02/04/26  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
dont 1 pouvoir  
Vote : Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (14) :** Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD

**ABSENT EXCUSE (1) :** M. Stephane LAPENA

**Pouvoir (1) :** M. Stephane LAPENA à M. André GIRAUD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Nicole DELAUGE

N°09042026-02

**OBJET :** AUTORISER LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

**Le conseil municipal,**

- Vu l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique ;
- Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

**décide**

- D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du CGFP précité pour remplacer des fonctionnaires et agents contractuels momentanément indisponibles ;

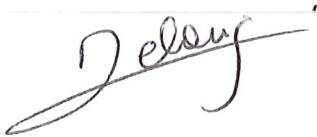
- De charger Monsieur le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions à exercer et les profils requis ;
- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

**Le Maire,**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,  
Xavier ZORRILLA



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS**

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation :	02/04/26
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
dont 1 pouvoir	
Vote :	Pour : 15
	Contre : 0
	Abstention : 0

**PRESENTS (14) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD**

**ABSENT EXCUSE (1) : M. Stephane LAPENA**

**Pouvoir (1) : M. Stephane LAPENA à M. André GIRAUD**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nicole DELAUGE**

**N°09042026-03**

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS POUR AG DE GIRONDE RESSOURCES**

**Le Conseil Municipal :**

**Vu** l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » ;

**Vu** la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

**Vu** les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

**Vu** le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal N° 04052017.01 en date du 04 mai 2017 approuvant l'adhésion de la commune/ EPCI à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

**Considérant que** le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

**Considérant que** l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune / EPCI, après en avoir délibéré,

**Décide**

- De désigner le Maire ou son représentant ainsi que son suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale :

- M. ZORRILLA Xavier maire en qualité de titulaire
- M. SEVIN Philippe 1<sup>er</sup> Adjoint, en qualité de suppléant

- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,  
Xavier ZORRILLA


## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 02/04/26  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
dont 1 pouvoir  
Vote : Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (14) :** Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD

**ABSENT EXCUSE (1) :** M. Stephane LAPENA

**Pouvoir (1) :** M. Stephane LAPENA à M. André GIRAUD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Nicole DELAUGE

N°09042026-05

**OBJET :** DESIGNATION DU REFERENT TEMPETE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner le référent tempête de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- Olivier GAUDILLIERE

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,  
Xavier ZORRILLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 02/04/26  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
dont 1 pouvoir  
Vote : Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (14) :** Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD

**ABSENT EXCUSE (1) :** M. Stephane LAPENA

**Pouvoir (1) :** M. Stephane LAPENA à M. André GIRAUD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Nicole DELAUGE

N°09042026-06

**OBJET :** DESIGNATION DU REFERENT DEFENSE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de désigner le référent défense de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne :

- Olivier GAUDILLIERE

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,  
Xavier ZORRILLA

Le Maire,  
Xavier ZORRILLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 02/04/26  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
dont 1 pouvoir  
Vote : Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (14) :** Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD

**ABSENT EXCUSE (1) :** M. Stephane LAPENA

**Pouvoir (1) :** M. Stephane LAPENA à M. André GIRAUD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Nicole DELAUGE

N°09042026-07

### **OBJET : DESIGNATION DU REFERENT MOUSTIQUE**

Le courrier de la Préfecture du 10 juin 2020, sur le changement d'opérateur dans le cadre de la mise en œuvre de la lutte anti-vectorielle (LAV), la Préfète demandait à la Commune de CARS la nomination d'un référent « moustique ». En effet les communes ont un rôle important à jouer dans ce domaine. Elles sont responsables du maintien de l'hygiène et de la salubrité publique et constituent l'échelon de proximité essentiel pour sensibiliser les administrés à la lutte contre les gîtes larvaires (via réunions de quartier, journaux locaux, associations).

Conscient de la nécessité de maintenir cette vigilance sanitaire, la commune de CARS désigne un référent communal « moustique ».

Le conseil municipal accepte de nommer M. Andre GIRAUD, référent « moustique »

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,  
Xavier ZORRILLA



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS**

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 02/04/26  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
dont 1 pouvoir  
Vote : Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (14) : Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD**

**ABSENT EXCUSE (1) : M. Stephane LAPENA**

**Pouvoir (1) : M. Stephane LAPENA à M. André GIRAUD**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nicole DELAUGE**

**N°09042026-08**

**OBJET : DEPENSES FETES ET CEREMONIES**

Monsieur le Maire propose que soient imputées au compte 623 "Publicité, Publications, relations publiques les dépenses suivantes :

- Les dépenses liées aux animations en lien avec la garderie et la cantine scolaire (Noël, halloween, le carnaval, la fête des écoles : goûters, décorations, bonbons...)
- Les dépenses liées aux diverses cérémonies communales publiques : les vœux du Maire, les fêtes organisées par la commune, les cérémonies à caractère officiel comme le 08 mai et le 11 novembre, « Nettoyons la Nature », les mariages, les inhumations... (les fleurs, l'apéritif, le buffet, la décoration ou le petit matériel nécessaire à la manifestation)
- Le repas annuel des aînés, (fleurs, vins, apéritif, animation, le petit cadeau de bienvenue...)
- Les paniers garnis ou chocolats, ...en remplacement du repas des aînés ou d'animations annulés pour raisons exceptionnelles.
- Le concours des maisons fleuries (apéritif, buffet, fleurs, les prix pour les lauréats,..)

- Cartes cadeaux pour évènements : fin d'année, départ à la retraite, médailles MHRDC (Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'imputation des dépenses ci-dessus compte 623 "Publicité, Publications, relations publiques".

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,  
Xavier ZORRILLA



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CARS

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril, le Conseil Municipal de la commune de CARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ZORRILLA, Maire.

Date de convocation : 02/04/26  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 14  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
dont 1 pouvoir  
Vote : Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

**PRESENTS (14) :** Mmes Dominique ARIAS, Dominique FARGES, Nicole DELAUGE, Régine BERTHAULT, Laure BOUCAUD, Elodie DUPREY, MM Xavier ZORRILLA, Philippe SEVIN, Mathieu DELOMIER, Etienne DELOMIER, Mickael MALICHECQ, Arnaud CHASSAIGNE, Olivier GAUDILLIERE, André GIRAUD

**ABSENT EXCUSE (1) :** M. Stephane LAPENA

**Pouvoir (1) :** M. Stephane LAPENA à M. André GIRAUD

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Nicole DELAUGE

N°09042026-04

**OBJET :** REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur applicable à la dernière mandature et reconductible.

Après lecture Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider et d'accepter le règlement intérieur du Conseil Municipal de la commune de CARS.

Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Le ou la secrétaire



Le Maire,

Xavier ZORRILLA

